

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 Juin 2021
CO 261 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .68

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BARBE Daniel, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André à TRONCHET Guy, LECOQ Yves à POULET Gilles, PETIGNY Loïc à BRIOT GAIDIOZ Cécile, DECOTE Yves à LETONDOR Jean Luc, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à LAUBIER Bernard, ROBERT Bruno à SUSSOT Florence, GAVAT Alain pourvoir à ROMANET Claude, CATHENOZ Catherine à BERTHOD BLANC Aurélien, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à ROMANET Claude, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile, LANIESSE Michel à GRINI Guillaume, CRADOT Audrey à CHAUVIN Roger, BUYS Nelly à BARBE Daniel,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, GROS Roger, MONTEVECCHIO Patrick,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, RIGAUD Hervé, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Claude ROMANET

Convocation faite le : 28 Mai 2021

Objet : Réhabilitation du Moulin de Brainans : choix d'un scénario et demandes de subventions pour lancement des travaux phase 1

La CCAPS est propriétaire du Moulin de Brainans, salle de spectacles labellisée « scène de musique actuelle » - 2018/2021, animée et gérée par l'association loi 1901 Promodegel créée en 1979.

La CCAPS et l'Etat représenté par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté ont inscrit l'amélioration de cet équipement dans leur programme d'investissement.

Le site a fait l'objet de travaux successifs. Le maintien du label SMAC et la poursuite de l'exploitation culturelle nécessite des améliorations fortes de l'accueil du public et des groupes, de l'accessibilité, de sécurité, de confort, d'isolation ainsi que les conditions de travail des 7 permanents de l'association.

Sur la base de l'étude de pré programmation du CAUE, et par délibération le Bureau Communautaire du 13 octobre 2020 approuve le principe de la réhabilitation totale du Moulin de Brainans. Une consultation publique a été lancée pour bénéficier d'une mission de « faisabilité – programmation » concernant la rénovation/réhabilitation/extension du moulin de Brainans.

Pour répondre à la commande du maître d'ouvrage et de l'association gestionnaire du site, en termes de fonctionnalité, d'aménagement, d'enveloppe budgétaire et d'économie de fonctionnement et de maintenance et sur la base du travail d'analyse des scénarii, effectué par le COTEC et le COPIL constitués des élus et techniciens financeurs du projet (DRAC Bourgogne Franche-Comté, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental du Jura, des élus et techniciens référents de la CCAPS, des membres du conseil d'administration et techniciens de PROMODEGE) trois scénarii ont été élaborés par le cabinet KAPA .

Affiché le 15 Juin 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 15 Juin 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 Juin 2021
CO 261 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Réhabilitation du Moulin de Brainans : choix d'un scénario et demandes de subventions pour lancement des travaux phase 1

Vu le coût des travaux envisagés, nécessaires au bon fonctionnement et à la pérennisation de l'activité d'une SMAC (Scènes de Musique Actuelles) il est proposé de retenir le scénario 2 avec un étalement des travaux en deux phases projetées

Le coût total HT des travaux envisagés pour le scénario 2 est de 5 725 519 €,
- Phase 1 : 2 890 875 € HT,
- Phase 2 : 2 834 644 € HT,

Le plan de financement de la Phase 1 s'entend comme suit :

Solde subvention Etat – DRAC : Travaux avec 1ere évaluation initiale: 24,96% d'1500 K€	3/9 3/2	13,12
Subvention Etat (Plan de Relance et autres crédits de droit commun)	800 000	27,68
Subvention Conseil Régional BFC	500 000	17,30
Subvention Conseil Départemental du Jura (DST)	605 752	20,95
Reste à charge CCAPS	605 752	20,95

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE le choix du scénario 2 pour une réalisation en 2 phases : première phase de travaux d'un montant estimé à 2 890 875 € HT ;

2 / APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux de la phase 1 ;

3 / SOLLICITE l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et le Centre National de la Musique et tous autres aides publiques aux taux maximums, selon le plan de financement provisionnel défini ci-dessus ;

4 / S'ENGAGE à prendre en autofinancement prévisionnel la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

5 / AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés et tout document afférent à ce projet

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

